

Département de l'Ain

Commune de Balan



## Délibération du conseil municipal Séance du 8 Novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 8 novembre à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le vingt-huit octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Patrick MÉANT, Véronique DOCK, Patrick BOUVIER, Catherine BANCEL-FRANGIONE, François FERRETTI, Stéphane PONTHEU, Éliane MARTINS, Jean-Michel HALET, Yolande AFFRE, Sébastien BUSSY, Marie-Claire LIORET, Michel TROSSELY, Noémie BIMOS, Pierre BOUVIER, Vincent MAILLET, Valérie VILLARD, Jean-Pierre BURGHARDT, Jessie MÉAN, Laurent ROGNARD, Claudine CHALLAND et François GERENTET.

Absents  
avec pouvoirs : Corinne VILLARDIER, conseillère municipale, pouvoir donné à Éliane MARTINS  
Bérengère MULLER, conseillère municipale, pouvoir donné à Patrick MÉANT

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Patrick BOUVIER a été nommé secrétaire de séance.

### **2022-11-02 Subvention attribuée à l'association les Lômes.**

Monsieur François FERRETTI, maire-adjoint, rappelle le montant de l'enveloppe globale prévue lors du vote du budget pour le versement des subventions 2022.

Il explique aux membres du conseil municipal qu'il est prévu de répartir cette enveloppe entre les différentes associations en fonction de leurs demandes et des engagements municipaux.

Il rappelle que la municipalité doit verser une participation au titre de la participation communale pour les journées enfants à l'association les Lômes, sous forme de subvention obligatoire.

Il propose de verser :  
- 6000 € de subvention au titre du Contrat Temps Libre (2<sup>ème</sup> semestre 2022).

**Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité,**

**VALIDE** l'attribution des subventions comme détaillées ci-dessus à l'association 'Les Lômes'.

**CHARGE** Monsieur le Maire de faire exécuter cette décision.

Le 8 novembre 2022

Patrick MÉANT,  
Maire de Balan

